

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 24 (1916)

Heft: 4

Artikel: Les conditions de travail des gardes-malades en Suisse [suite]

Autor: Zollikofer, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-554090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'idée dans le monde, afin de l'internationaliser sous la bannière de l'« **Etoile Rouge** » et d'en faire ainsi le bien commun de tous les peuples.

Que la Suisse soit la première dans le domaine de l'humanité! Il ne s'agit pas seulement d'assurer à des milliers de chevaux militaires qui souffrent, le secours charitable des amis des animaux, mais de conserver à notre chère patrie les chevaux qu'il lui faut en temps de paix comme en temps de guerre.

La protection efficace des chevaux à la guerre ne saurait être possible que si elle a été préparée en temps de paix, notre tâche est dès lors dans le travail du temps de paix, dans la préparation de notre mission des temps de guerre. C'est là que se trouve précisément la belle idée de la propagation constamment progressive de la protection des chevaux et du maintien de notre nombre de chevaux.

La première chose à faire est d'organiser en temps de paix un corps d'infirmiers volontaires instruits, destiné en temps de guerre soit à ses propres lazarets vétérinaires, soit à prêter assistance aux infirmeries vétérinaires, aux dépôts de chevaux et aux commandements d'étapes.

L'« **Etoile Rouge** » est le dépôt central qui reçoit et distribue les dons destinés aux animaux de guerre convalescents; elle est l'asile et le refuge des chevaux invalides que la paix ou la guerre a rendus tels.

Le succès d'une bataille ne dépend pas uniquement de la bonne direction et de la vaillance des officiers et des soldats, l'état des animaux y est aussi pour quelque chose. Ces fidèles, chevaux et chiens, sont également des héros qui meurent d'une mort horrible en accomplissant leur devoir mais sans savoir pourquoi.

C'est une tâche des plus honorables de préparer en temps de paix ces secours auxiliaires pour les animaux à la guerre; c'est une des plus belles ambitions des amis des animaux.

Plaçons devant nos yeux les leçons de la grande guerre mondiale, afin que nous soyons prêts lorsque l'heure grave aura sonné pour nous.

Ce n'est pas avec des mots que nous atteindrons le but auquel nous visons, mais avec des actes qui honoreront tous ceux qui contribueront au développement de l'« **Etoile Rouge** » suisse, en travaillant ainsi à la prospérité de notre patrie.

Prêtez-nous aussi votre concours *), officiers et soldats des armes montées de notre armée, et aidez-nous à alléger le sort souvent peu enviable de vos plus fidèles camarades de guerre, à soigner ces martyrs silencieux avec autant de sollicitude que d'entendement et, le cas échéant, à abréger leurs souffrances en leur donnant *le coup de grâce*.

*) La cotisation annuelle minimale de 1 fr. peut être adressée à l'« **Etoile Rouge** », Soleure.



Les conditions de travail des gardes-malades en Suisse

Enquête présentée par M^{me} A. Zollikofer, à St-Gall

(Suite)

3. Division des tabelles. Dans la plupart des tabelles nous avons fait trois rubriques: les sœurs supérieures, les sœurs

et les élèves. Les sœurs supérieures sont des infirmières dirigeantes; une directrice a été incorporée dans cette rubrique;

nous avons compté au nombre des sœurs toutes les gardes-malades qui sont dans la profession depuis plus de trois ans. Nous ne savions trop si nous devions placer dans la catégorie des élèves toutes celles qui se disaient élèves ou toutes celles qui s'occupaient des malades depuis moins de trois ans. La Commission d'enquête adopta la dernière manière de voir qui se justifie par le fait que les études considérées comme normales doivent être de trois ans en Suisse.

Les circonstances étant très différentes, et comme il n'est pas même nécessaire dans notre pays d'avoir fait un temps d'étude pour exercer la profession de garde-malade, il est parfois fort difficile de faire un classement. Il peut arriver qu'une infirmière n'ayant que deux ans dans la profession — des élèves en quelque sorte — prenne une place de sœur supérieure. Une des élèves de notre enquête touche même des salaires des plus élevés qui soient mentionnés.

La situation des gardes d'aliénés diffère en bien des points de celle des gardes-malades. Souvent elles entrent très jeunes dans un asile, et leurs études sont réduites à un minimum. C'est pour cette raison que nous en avons fait une catégorie à part.

Nous trouvons des divergences en d'autres domaines aussi (heures de travail relativement nombreuses, salaires relativement élevés des gardes d'aliénés), mais elles se rencontrent dans quelques maisons d'aliénés seulement, et ne peuvent être considérées comme étant la règle.

Conditions du travail

Age d'entrée, durée du temps d'étude, durée de l'activité professionnelle

1. **Age d'entrée.** L'âge d'entrée a une tout autre signification chez les gardes-

malades que dans d'autres professions. Si le temps d'études ne commence pas par des travaux de maison comme c'était le cas jadis, mais avec le soignage des malades — et c'est aujourd'hui bien souvent le cas — on comprendra facilement combien nécessaire est une maturité corporelle et intellectuelle pour toute élève qui doit être à la hauteur de sa tâche.

Les travaux corporels pénibles, les veilles, demandés dès le début, auxquels viennent s'ajouter les impressions morales qui ouvrent des horizons parfois bien sérieux, demandent une force de résistance que de très jeunes élèves ne peuvent pas avoir. Le danger du surmenage est d'autant plus grand que la jeune fille entre plus jeune dans la profession de garde-malade.

Dans une statistique analogue à celle-ci, faite en Allemagne en 1910, il est dit: « La fixation de l'âge d'entrée dans la profession de garde-malade fournit la meilleure explication pour l'état de santé. Si l'âge moyen est de 20 ans, on trouve cependant bien des élèves de 18 ans. Dans d'autres pays où cette question est mieux réglée, c'est à 22 ou 23 ans que les gardes débutent dans la carrière. »

Voyons ce qui en est chez nous:

Age d'entrée	Gardes-malades	Gardes d'aliénés	Totaux
16 $\frac{1}{2}$	—	2	2
17	1	5	6
18	5	21	26
19	9	11	20
20	18	12	30
21	12	7	19
22	13	9	22
23	16	4	20
24	17	3	20
25	15	4	19
26—30	32	11	43
31—40	22	11	33
sans réponse	16	2	18
Total	176	102	278

54 infirmières, soit 19,4 % sont entrées dans la carrière avant d'avoir 20 ans.

130 infirmières, soit 46,7 % avaient 20—25 ans.

76 infirmières, soit 27,3 % avaient plus de 25 ans. Il est probable que celles-ci avaient exercé une autre profession auparavant, et cela est heureux car des connaissances ménagères, économiques ou pédagogiques, et surtout une certaine expérience de la vie, sont des bases précieuses pour une future garde-malade.

Si nous séparons les gardes-malades des gardes d'aliénés, la proportion change:

De 176 gardes-malades, 15 = 8,5 % ont débuté avant d'avoir 20 ans.

91 = 51,7 % avaient 20—25 ans.

54 = 30,6 % avaient plus de 25 ans.

De 102 gardes d'aliénés, 39 = 38,2 % avant d'avoir 20 ans.

39 = 38,2 % entre 20 et 25 ans.

22 = 21,5 % avec plus de 25 ans.

Le nombre de celles qui, très jeunes encore, s'occupent des soins aux aliénés, est donc beaucoup plus élevé que chez les gardes-malades.

2. Le temps d'étude. Le temps consacré aux études par les diverses gardes est très variable en Suisse. Nous ne possédons point d'examen d'Etat pour le personnel infirmier, ni de règlement qui prescrirait un minimum de connaissances donnant droit à exercer cette profession.

En Grande-Bretagne et en Amérique les études sont de trois ans depuis fort longtemps. En Allemagne, un examen d'Etat a été introduit en 1906, facultatif d'abord, mais il n'existe pas dans tous les Etats de la confédération germanique. L'Association des gardes-malades allemandes oblige les élèves à faire trois ans d'études; cette durée a été introduite dans plusieurs grandes écoles d'infirmières.

Nous rencontrons dans nos hôpitaux publiques et privés, à côté de gardes fort

bien instruites, un personnel qui n'a subi presque aucune préparation technique. Dans les meilleures écoles de Suisse, le temps d'étude est de trois ans. La première année est consacrée à l'instruction pratique, à la théorie et aux examens; les deux suivantes, au perfectionnement pratique dans les différents services; à l'expiration de trois ans, obtention du diplôme.

L'Alliance suisse des gardes-malades n'admet comme membres que des gardes s'occupant depuis trois ans des malades (dont deux années doivent avoir été passées dans des maisons hospitalières), et ayant subi l'examen d'entrée dans l'Alliance.

La diversité de la situation est démontrée par la tablelle suivante:

Durée du temps d'étude	Travaillent actuellement comme			Placées dans des hôpitaux		
	Sœur sup.	Sœur	Candidate	Total	publ.	privé
3-6 mois	6	31	29	66	60	6
1 année	8	9	13	30	21	9
1½ »	5	3	—	8	4	4
2 années	9	8	1	18	11	7
2½ »	2	2	1	5	4	1
3 »	12	29	20	61	38	23
3½ »	—	4	—	4	4	—
4 »	4	3	—	7	6	1
sans réponse	5	48	26	79	70	9
Totaux	51	137	90	278	218	60

74 infirmières = 26,6 % ont passé par un temps d'étude de trois ans.

127 infirmières = 45,6 % ont reçu une instruction de moins de trois ans.

79 infirmières = 28 % n'ont pas répondu à cette question. Il est probable qu'une partie d'entre elles n'ont reçu aucune instruction spéciale.

La proportion devient différente si l'on scinde les gardes-malades des gardes d'aliénés.

De 176 gardes-malades, 73 = 41,4 % ont fait trois ans d'études.

71 = 40,3 % ont fait moins de trois ans.

34 = 19,3 % n'ont pas répondu.

De 102 gardes d'aliénés, 1 = 0,9 % a fait trois ans d'études.

56 = 55 % ont fait moins de trois ans (la plupart n'ont eu que trois mois d'études).

45 = 44 % n'en parlent pas.

Les 20 candidates à trois ans d'études ne les ont pas encore achevées, mais les feront.

Les réponses d'un asile d'épileptiques sont accompagnées d'une explication du médecin qui affirme que le personnel instruit ne reste pas longtemps à l'asile parce qu'il y a peu de soins à donner, et que la maison se contente d'engager du personnel sans éducation professionnelle pourvu qu'il soit apte à surveiller et à occuper les pensionnaires.

Le plus grand nombre des gardes d'aliénés n'a pas fait d'études, ou y a consacré très peu de temps. Le médecin-directeur d'un asile privé remarque: «On ne demande pas d'études pour soigner des aliénés.» De nos jours cette lacune se comble de plus en plus, et un sanatorium privé nous apprend que les gardes d'aliénés y reçoivent une instruction spéciale.

3. Durée de l'activité professionnelle:

Durée de l'activité professionnelle	Actuellement en hôpitaux					
	Sœurs directrices	Sœurs	Candidates	Total	publées	privées
Moins d'un an	—	—	36	36	27	9
1 an	—	—	19	19	16	3
2 ans	2	—	22	24	21	3
A reporter	2	—	77	79	64	15

Report	2	—	77	79	64	15
3 »	5	31	6	42	33	9
4 »	2	19	—	21	17	4
5 »	5	14	—	19	16	3
6-10 »	16	37	—	53	38	15
11-20 »	14	17	—	31	26	5
21-30 »	4	4	—	8	7	1
31-40 »	1	2	—	3	3	—
sans réponse	2	13	7	22	14	8
Totaux	51	137	90	278	218	60

A côté des 90 écolières qui sont au début de leur carrière, on trouve 129 sœurs, soit le 46,4 % qui travaillent depuis 3 à 10 ans, et 42 sœurs, soit le 15 % dont les services ont été de 11 à 30 années. Le plus grand nombre d'années passées comme gardes-malades est fourni par trois sœurs qui ont donné pendant 31 à 40 ans des soins aux malades.

Nombre de malades, heures de présence, travail de nuit en plus de celui de jour, sorties.

Ces quatre facteurs sont en connexion étroite. Comme nous l'avons dit dans la préface, les réponses précises à faire à ces questions sont d'autant plus difficiles qu'il s'agit de circonstances sujettes à des variations continues, de sorte que les chiffres des tabelles ne peuvent avoir une importance que si l'on prend des moyennes. Cependant un coup d'œil jeté sur ces conditions importantes du travail des infirmières est intéressant, et les données fournies par les maisons de diaconesses prouvent que nos réponses concordent en général avec les faits signalés d'autre part.

(A suivre.)

Nouvelles de l'activité des sociétés

Comité central de l'Alliance suisse des Samaritains. — En séance du 19 février 1916, les sections suivantes ont été reçues: Gretzen-

bach-Däniken, Ober-Buchsiten, Reinach (Arg.) et Sternenberg (Zurich). Deux sections ont été dissoutes, faute de membres.